

Règlement vide dressing du FLON samedi 8 septembre 2018

Article 1

Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Association des amis du chibre décline toute responsabilité en cas de non respect du règlement, de vol ou d'accident.

Les participants sont seuls responsables de leurs biens exposés.

Article 2

Emplacement de 3m x 3m.

Article 3

Cette vente est uniquement réservée aux particuliers ; les professionnels, brocanteurs ou antiquaires ne sont pas acceptés.

Article 4

Le tarif pour la journée s'élève à CHF 35.- par emplacement paiement en avance.

Le tarif sur place pour la journée s'élève à CHF 40.- par emplacement

Cette somme peut être payée au compte postal : 12-452879-6 / iban CH08 0900 0000 1245 2879 6 (+ 2.50frs si paiement au guichet avec un BV) au nom de Cachin Jean-Michel Route de Vevey 11 1072 Forel Lavaux ou sera encaissée lors de l'arrivée des participants, et ne sera aucunement remboursable.

Le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions par mail au préalable à contact@amisduchibre.ch ou 021.866.78.49 seront prises en compte que dans les conditions suivantes :

1 Confirmation de l'association des Amis du chibre par oral ou par retour de mail

2 Suite à votre versement sur le compte

3 Adresse complète de l'exposant (personne présente sur le stand lors de la manifestation) avec numéro de mobile ou téléphone fixe

Les inscriptions sont ouvertes dès ce jour

Article 5

L'entrée pour les visiteurs est libre.

Article 6

L'attribution des emplacements relève de la seule responsabilité de l'organisateur.

Les emplacements sont attribués au fur et à mesure de l'arrivée des exposants

L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la fluidité du passage et la sécurité.

Article 7

L'arrivée des exposants et les préparatifs se dérouleront de **08h00 à 09h00.**

La vente aura lieu de **9h00 à 18h00.**

Le rangement et la libération des lieux auront lieu **dès 18h00 et jusqu'à 19h00** au plus tard.

Aucun exposant ne pourra quitter son emplacement avant **18h00.**

La place octroyée sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues ou de quelconques déchets.

La manifestation se déroulera en plein air, aura lieu par tous les temps et aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempérie.

Article 8

Les objets en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels usagers.

Sont autorisés à la vente :

- les habits
- les chapeaux - casquettes
- Chaussures
- Ceintures
- Sac à main

Sont interdits à la vente :

- tout autre article qui ne concerne pas des habits,

Les prix devront être indiqués visiblement sur les articles.

Article 9

Les chiens des exposants ou visiteurs doivent être impérativement tenus en laisse.

Article 10

Sont interdits :

- de distribuer de la publicité (flyers – affiches sans autorisation)
- de mettre de la musique autre moyen de sonorisation dans son emplacement